

ARRETE DE CIRCULATION

N° 2025 - 082

Le Maire de la commune de VOUREY,

Vu le risque de chute d'arbres, Route du sabot 38210 Vourey,

Considérant que pour la sécurité des usagers il y a lieu :

Article 1 – La route est barrée du 10 route du sabot au 115 route du point du jour,
du lundi 20 octobre 2025 au Mercredi 22 octobre 2025.

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 – Les contrevenants seront verbalisés.

La brigade de gendarmerie de MOIRANS est chargée de l'application de cet arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Moirans et affiché sur les emplacements officiels de la Mairie.

Fait à Vourey le 20 Octobre 2025

Le Maire,

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN

